

La Bibliothèque Canadienne,

JOURNAL HISTORIQUE,

LITTÉRAIRE ET POLITIQUE



Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

Hor. de Art. Pocl.



TOME IX.



M. BIBAUD,

ÉDITEUR ET PROPRIÉTAIRE.



MONTREAL.

De l'Imprimerie de JAMES LANE.

1829—30

*** A Distributed Proofreaders Canada eBook ***

This eBook is made available at no cost and with very few restrictions. These restrictions apply only if (1) you make a change in the eBook (other than alteration for different display devices), or (2) you are making commercial use of the eBook. If either of these conditions applies, please contact a <https://www.fadedpage.com> administrator before proceeding. Thousands more FREE eBooks are available at <https://www.fadedpage.com>.

This work is in the Canadian public domain, but may be under copyright in some countries. If you live outside Canada, check your country's copyright laws. IF THE BOOK IS UNDER COPYRIGHT IN YOUR COUNTRY, DO NOT DOWNLOAD OR REDISTRIBUTE THIS FILE.

Title: La Bibliothèque Canadienne, Tome IX, Numero 9, Novembre 1829.

Date of first publication: 1829

Author: Michel Bibaud (1782-1857) (editor)

Date first posted: Dec. 31, 2021

Date last updated: Dec. 31, 2021

Faded Page eBook #20211276

This eBook was produced by: Marcia Brooks, John Routh & the online Distributed Proofreaders Canada team at <https://www.pgdpCanada.net>

La Bibliothèque Canadienne

TOME IX.

1er. NOVEMBRE 1829.

NUMERO IX.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

M. de la Jonquière eut pour successeur le marquis DUQUESNE DE MENNEVILLE, capitaine de vaisseaux et major de Toulon, sous le titre de gouverneur du Canada, de la Louisiane, du Cap Breton, de l'île St. Jean et de leurs dépendances. Sa commission, datée du 1er. Mars 1752, fut enregistrée à Québec le 7 Août suivant, le lendemain de son arrivée dans cette capitale. Le marquis Duquesne avait des talens et de l'activité: M. de la Galissonnière, à la recommandation duquel il avait été nommé gouverneur, lui avait communiqué tous les renseignemens qu'il possédait sur le Canada, et les réclamations de la France, quant aux limites de ses possessions en Amérique. Persuadé que la paix ne pouvait pas durer longtems, il s'étudia à discipliner les troupes et les milices: il forma les miliciens des villes de Québec et de Montréal en différentes compagnies, à la tête desquelles il mit des officiers expérimentés. Une de ces compagnies, dans chacune des deux villes se composait d'artilleurs, et on les exerçait tous les dimanches et fêtes à tirer du canon. Il passa les miliciens en revue dans les paroisses de la campagne, et prit tous les moyens qui lui parurent propres à assurer la tranquillité de la colonie et à la mettre en état de défense.

Les instructions qu'il avait reçues concernant les limites étaient trop positives, pour qu'il pût s'en écarter, ou négliger de les mettre à exécution; elles portaient qu'il devait regarder comme les véritables bornes des possessions françaises celles qui avaient été tracées par M. de la Galissonnière, et construire des forts de distance en distance, pour empêcher que les Anglais ne s'avançassent à l'ouest des monts Apalaches.

Il fut envoyé en conséquence plusieurs détachemens de troupes sur l'Ohio, et les commandans eurent ordre de bâtir de nouveaux forts dans le pays, et de s'assurer par des présens l'alliance des sauvages. Ceux-ci prévirent qu'une telle conduite amènerait infailliblement la guerre, et aussitôt que les Français parurent parmi eux, ils leur donnèrent à entendre que leur voisinage, non plus que celui des Anglais, ne leur était point agréable, et les prièrent, comme ils avaient déjà prié ces derniers, de ne point

bâti de forts dans leur pays. Mais sans avoir égard à leurs prières et à leurs représentations, les Français et les Anglais s'approchèrent les uns des autres, et construisirent les forts *Duquesne*, *Necessity*, &c.

Le marquis Duquesne, qui s'attendait à une rupture prochaine, envoya un grand renfort de troupes sur les bords de l'Ohio, sous la conduite de M. Pean, avec des présens pour les sauvages, à qui il devait faire entendre que le but du gouverneur général était de les protéger contre les agressions hostiles des Anglais, qui, leur faisait-il dire, n'avaient en vue que de s'emparer de leur pays et de faire d'eux leurs esclaves. Il donna avis au marquis de VAUDREUIL, gouverneur de la Louisiane, de la démarche qu'il avait faite, et lui recommanda de faire en sorte que les sauvages de son gouvernement se joignissent aux troupes françaises de l'Ohio. Des détachemens de troupes furent stationnés aux postes de *Machault* et de la Presqu'île, entre le fort Duquesne et le Détroit, et il fut construit des vaisseaux et des bateaux sur les lacs Erié et Ontario, pour la facilité du transport.

On savait, au fort Duquesne, que les Anglais, ou plutôt les colons anglais de la Virginie, avaient franchi les monts Apalaches, s'étaient avancés au nord-ouest, comme à la rencontre des Français, et se fortifient sur les bords de la rivière *Malenguélé*. M. de Contrecoeur, qui commandait à ce poste, crut que son devoir l'obligeait à s'opposer à l'entreprise des Anglais. Mais avant d'employer la force ouverte, il voulut tenter des voies pacifiques: il envoya au commandant anglais un officier distingué, avec une lettre dans laquelle il le somma de retirer ses troupes de dessus les terres de la domination française. Les Anglais, suivant l'écrivain qui nous sert de guide, feignirent d'abord de se retirer en effet; mais au lieu de le faire, ils se hâtèrent d'achever le fort qu'ils avaient commencé, et qu'ils avaient appelé, ou qu'ils appellèrent alors de la Nécessité, (*Necessity*.)

Cependant M. de Contrecoeur ignorait si les Anglais s'étaient retirés ou non: pour s'en assurer, il fit partir M. de JUMONVILLE, jeune officier plein de mérite, accompagné de trente hommes, avec ordre de découvrir si les Anglais étaient encore sur les terres de France, et s'il les rencontrait, de notifier à leur commandant une seconde sommation de se retirer.

M. de Jumonville était encore à une certaine distance du fort *Necessity*, lorsque, tout à coup, il se vit environné d'Anglais, qui firent sur lui un feu terrible. Il fait signe de la main au commandant, montre ses dépêches et demande à être entendu. Le feu cesse alors; il annonce son caractère et sa qualité d'envoyé, et commence à lire la sommation dont il est porteur; mais à peine était-il à la moitié de la lecture, que les Anglais recommencèrent à

tirer, très probablement sans l'ordre de leur commandant, qui était le colonel WASHINGTON, devenu depuis si célèbre; Jumonville et une partie de ses gens furent tués, et les autres furent faits prisonniers, à l'exception d'un seul, qui se sauva et vint apporter au fort Duquesne la nouvelle de ce désastre.

M. de Contrecoeur assembla aussitôt les officiers de la garnison et les sauvages des environs, et leur raconta ce qui venait de se passer. Tous se montrèrent indignés de la conduite des Anglais, et furent d'avis qu'il fallait aller, sans perte de temps, investir le fort de la Nécessité. Une partie de la garnison, et quelques centaines de sauvages furent mis sous les ordres de M. de VILLIER, frère de Jumonville. Cette petite armée se mit aussitôt en marche, investit le fort Necessity, et l'attaqua, dans l'intention de le prendre à l'assaut, s'il ne se rendait pas à la première sommation. Les Anglais ne l'attendirent pas: n'espérant point de quartier, si leur fort était emporté de vive force, ils se hâtèrent de capituler, et se rendirent prisonniers de guerre. Quoique parti pour venger la mort de son frère, de Villier se conduisit en cette occasion avec une modération qui lui fit le plus grand honneur. Cette affaire se passa au commencement de Juin 1753.

Cependant, M. Bigot, qui n'ignorait pas le mécontentement que sa conduite avait excité dans la colonie, craignit que les plaintes des colons ne parvinssent enfin aux oreilles du roi: il demanda donc un congé d'absence, sous le prétexte d'arranger ses affaires, mais dans le fait pour se faire des protecteurs à la cour ou dans le cabinet, et invalider par leur moyen les accusations qui pourraient être jouées contre lui. Il obtint la permission demandée, et M. Varin, commissaire de la marine, agit, en son absence, comme commissaire ordonnateur, et remplit toutes les fonctions attachées à l'office d'intendant.

Avant son départ, il obtint du gouverneur général la place de commandant de Beauséjour, et la charge lucrative de commissaire, pour un de ses favoris, M. de Vergor, dont il a été parlé plus haut, homme, suivant M. Smith, dépourvu de connaissance et de talents. A peine de Vergor était-il arrivé à Beauséjour, qu'il reçut de M. Bigot une lettre qui, en même temps qu'elle prouvait qu'il était dépourvu de tout sentiment de probité, développait l'affreux système de péculat suivi dans ce pays, "Retirez autant d'argent que vous pourrez de votre poste, mon cher de Vergor, disait l'intendant à son favori; les moyens sont entre vos mains; faites en sorte d'être bientôt en état de passer en France, et d'acheter un bien près de moi."^[1] De Vergor sut mettre à profit l'avis de son protecteur: M. de LA MARTINIÈRE, son prédécesseur dans le commandement à Beauséjour, avait acheté plusieurs milliers de cordes de bois pour l'usage de la garnison: ce bois était obtenu

du premier vendeur pour sept ou huit francs la corde, et était revendu quinze francs au roi par le commandant comme commissaire. De Vergor, déjà initié par M. Bigot aux moyens de faire promptement fortune, suggéra, dans son rapport, que le bois acheté par la Martinière était pourri et ne pouvait être employé pour l'usage de la garnison. Il fut dressé un procès-verbal, et donné un certificat que le bois était pourri. Il n'en fallut pas davantage pour autoriser de Vergor à faire un nouvel achat de bois, qui lui procura un profit de cent pour cent.

Le gouvernement s'était obligé, comme on l'a vu plus haut, à fournir aux Acadiens émigrés de la péninsule, les marchandises et les provisions qui leur seraient nécessaires. Ces articles étaient ordinairement envoyés de Québec, pour être mis dans les magasins du roi; mais les personnes qui étaient chargées de voir à ce que les Acadiens ne manquassent de rien de ce qui leur était nécessaire, s'emparaient de ces effets, et les revendaient à la couronne, à un énorme profit, lorsque ceux pour lesquels ils étaient destinés dans le principe, se plaigaien trop hautement de leur denuement. On employait pour cela le même expédient dont s'était servi M. de Vergor par rapport au bois de la Martinière: on prétendait que la farine était endommagée, que les viandes étaient gâtées, que les vins et les eaux de vie n'étaient que de l'eau; on en dressait ou faisait dresser des Procès-verbaux, et l'on couvrait par-là une conduite qui aurait encore été inique et scandaleuse, quand même il y aurait eu quelque chose de vrai dans les prétentions que l'on mettait en avant pour en agir comme on faisait.

Il arriva de là que les Acadiens de Beauséjour se virent souvent contraints d'aller au fort Lawrence, pour y acheter les articles dont ils avaient besoin; et, comme on peut se l'imaginer, c'étaient pour les officiers anglais des occasions de chercher, par leurs discours et leurs insinuations, à leur faire regretter de s'être soustraits, par l'émigration à la domination, de l'Angleterre. Les choses envinrent au point que ces émigrés se repentirent en effet de leur première démarche, et présentèrent à de Vergor un mémoire où ils lui disaient en substance:—

Qu'il leur était impossible de vivre sur les terres qui leur avaient été assignées, et qu'ils désiraient retourner sur celles qu'on leur avait fait abandonner; que leurs biens souffraient du manque de soins et d'attention, et que dans l'état où ils étaient, ils ne pouvaient s'attendre qu'a l'indigence et à la misère; que si on ne voulait pas leur accorder la permission de retourner sur leurs terres, on le leur signifiât par écrit, afin que leurs enfans connussent que s'ils étaient réduits à la misère, c'était en conséquence du refus qu'on avait fait à leurs pères de retourner sur les biens qu'ils avaient abandonnés.

De Vergor consulta l'abbé Leloutre sur ce qu'il devait répondre à ce mémoire, dressé sans doute à la suggestion, et peut-être avec l'aide des Anglais de Beaubassin. L'abbé fit observer au commandant que s'il permettait aux Acadiens de Beauséjour de retourner dans la presqu'île, ceux des autres postes du continent voudraient suivre leur exemple: il ajouta, suivant M. Smith,^[2] que s'il leur refusait par écrit la permission de se retirer, il ferait connaître un fait qui n'était encore que soupçonné; c'est-à-dire, sans doute, que c'étaient lui et les autres employés, qui par leur conduite envers les Acadiens, leur avaient donné le désir de redevenir sujets anglais. De Vergor comprit que l'abbé avait raison: il refusa de répondre au mémoire des Acadiens, et émana un ordre par lequel il leur était défendu de communiquer à l'avenir avec la garnison du fort Lawrence.

(A CONTINUER.)

[1] Cette lettre, d'un extrait de laquelle nous donnons ici une retraduction, est datée, suivant M. Smith, du 20 Août 1754. C'est une imitation de celle que Louis XIII, si inconvenablement surnommé *le Juste*, écrivit au maréchal de Marillac, exécuté ensuite, pour concussion dans la province dont il avait été gouverneur.

[2] Dans tout ce que nous avons dit de l'Acadie, depuis que nous n'avons plus Charlevoix pour guide, nous avons été obligés de nous en rapporter presque entièrement à Mr. Smith. Cet auteur nous paraît avoir puisé la plus grande partie de ce qu'il rapporte des affaires de cette province, dans des mémoires ou des journaux anglais du temps, qui, sans doute, n'étaient rien moins qu'exempts de partialité. S'il nous tombe sous la main des renseignements qui nous fassent voir que l'historien anglais du Canada nous a induits en erreur, nous ne manquerons pas d'en faire part à nos lecteurs.



du SYSTEME D'AGRICULTURE

de VALERE GUILLET, Ecuier, N. P.

En trois chapitres:

- 1°. Réfutation de l'assertion que la terre contient un suc nutritif particulier.
- 2°. Quelques remarques utiles & pratiques.
- 3°. Manière simple de détruire les puces des blés, &c.

Par J. B. MEILLEUR, *Ecuier, M. D.*

SUPPLEMENT CRITIQUE.

Monsieur l'Editeur.

Je me proposais de soumettre à la considération de vos lecteurs quelques observations sur les principes & la pratique de l'agriculture, qui auraient peut-être pu servir de petit traité, lorsque j'ai vu l'insertion, dans votre journal, de la production intéressante de Mr. Guillet, que j'ai lue avec les sentiments d'un vif intérêt.

L'excellent traité de Mr. Guillet fait honneur à son auteur et à la littérature canadienne, et il serait fort à désirer que l'on prît les moyens de le répandre plus généralement parmi nos cultivateurs canadiens, qui pourraient, je crois, surtout avec l'aide des sociétés d'agriculture, en retirer de grands avantages dans la culture et la pratique de leur art important. C'est pourquoi, je m'abstiendrai très volontiers de faire part au public de quelques unes de mes remarques; mais comme quelques autres contiennent des faits et des idées qui tendent les unes à corroborer et élucider, et, les autres à réfuter quelques avancés que fait notre écrivain, maintenant que la fin de la publication de son ouvrage nous en indique, pour ainsi dire, le besoin, j'espère qu'au moyen de votre intéressante feuille, on voudra bien me permettre d'en exposer ici un court abrégé, dans l'espérance qu'il ne sera pas tout-à-fait inutile à nos cultivateurs éclairés; et vous conviendrez, sans doute, qu'ils pourraient l'être tous plus ou moins dans la culture et la pratique de leur art, si les sociétés d'agriculture voulaient prendre les moyens et se donner la peine de les y instruire en forme de discours publics ou autrement.

Entre plusieurs autres choses, nous regrettons beaucoup que Mr. Guillet n'ait pas jugé à propos d'introduire son système par quelques remarques succinctes sur l'éminence et l'avantage qu'a l'agriculture sur tous les arts, dont plusieurs dépendent immédiatement;^[1] sur l'importance, pour ne pas dire la nécessité, d'étudier les principes de cet art noble et indispensable, et d'inviter nos Canadiens instruits à le considérer comme étant celui dont l'étude et la pratique peuvent leur procurer un état honorable et lucratif dans le monde; sur l'importance, pour faire un agriculteur scientifique et plus certain dans ses procédés en agriculture, d'avoir une certaine éducation, et de connaître au moins les éléments de cette science si belle et si utile, la chimie, qui en est le principe, le guide et la base; sur la facilité, généralement plus grande qu'on ne se l'imagine, d'acquérir la connaissance de ses premiers principes et d'en faire journallement l'application à l'agriculture, &c. &c. et sur la nécessité d'épierrer, ou, (comme vous l'observez avec raison dans votre dernier n°.) "d'oter les pierres d'un champ où elles se trouvent en trop grande quantité, et faire de ce sujet un chapitre particulier."

Mais passons, sans autre préambule, à la considération d'une théorie favorite de notre auteur, que nous croyons n'être pas fondée, puis à la seule mention de quelques faits importants en agriculture, et dont l'omission, dans son traité touchant cet art, laisse un vide qui diminue son utilité pour l'agriculteur, et la certitude du succès qu'il devrait lui promettre, par l'exposé simple de tous les moyens qui peuvent venir avantageusement à son secours, dans la culture, la pratique, l'avancement et la perfection de son art.

Mais je dois observer ici, avant de procéder à la tâche que je m'impose, que je l'entreprends dans la conviction intime où je suis que c'est le devoir d'un compatriote de le faire, sans avoir la moindre intention de déprécier, en aucune manière, la juste valeur du système d'ailleurs excellent de Mr. Guillet; et je me permets de le faire ouvertement, (comme aussi à la hâte, pour ne pas permettre d'interruption entre la publication de son ouvrage et celle de ce supplément,) parceque je crois que c'est la manière la plus honnête et la plus libérale, et conséquemment la plus propre à me justifier du motif qui me fait agir.

CHAPITRE 1er. REFUTATION, &c. &c.

Dans un pays comme le nôtre, où la liberté de discussion met chacun à son aise sur la nature des questions qui se présentent, et où la grande majorité des citoyens n'est pas encore parvenue à la connaissance même

élémentaire des choses, il est important, comme il est du devoir d'un patriote, d'aider et de surveiller à l'instruction et à l'avancement de ses concitoyens dans la voie des arts et des sciences, afin de la leur rendre plus facile et de les garantir, dans l'acquisition de leurs premiers principes, des fausses impressions qui pourraient ensuite les retarder, les induire en erreur et leur être préjudiciables.

La première impression d'une erreur est aussitôt et aussi aisément reçue que celle de la vérité la plus incontestable; et celle de la vérité la plus sublime est aussi facile à recevoir que celle de la plus petite erreur; mais comme les premières impressions sont toujours très couteuses à abandonner, et très difficiles à oublier, il est essentiellement important qu'elles soient justes et correctes ces premières impressions, et que la rectitude des idées qu'elles font naître soit irrévocable en doute.

Or, Mr. Guillet a l'honneur d'être, en quelque sorte, le premier auteur canadien connu, en fait d'agriculture, et il prétend, et s'efforce de prouver, que la terre contient un suc, ou un ingrédient nutritif particulier, qui est propre à servir de nourriture à chaque espèce de plante; et après avoir offert plusieurs faits apparents à l'appui de cette doctrine peu fondée, il finit par cette conclusion prématurée: "enfin chaque espèce d'arbres à sa terre favorite, ce qui démontre et prouve évidemment que la terre possède un aliment particulier qui est propre à la nourrir et à la substanter."

Mais, 1^o. l'histoire naturelle, et de la création, nous apprend que Dieu créa, en six jours, la lumière, l'air, le ciel, la terre et tout ce que nous voyons. Ses objets palpables de la création sont naturellement divisés en animés et inanimés. Les objets inanimés sont ceux qui, doués du principe de la vie, possèdent, en eux-mêmes, le pouvoir de la digestion, de l'assimilation et de la reproduction de leur propre espèce, tels que l'homme, les animaux proprement dits, les arbres, les plantes, &c. &c.

Les objets inanimés sont ceux dont la privation de ces trois choses principales en fait une distinction marquée, tels que les métaux, les minéraux, &c. &c. dont est constituée la terre, et qui ne résultent que du principe d'aggrégation et d'adhésion entre leurs particules intégrantes. Mais comme les êtres animés sont tous plus ou moins pourvus de certains organes dont les fonctions spécifiques et relatives maintiennent en eux l'existence et l'opération de la vie, et du pouvoir digestif, assimilateur et reproductif, et que les être inanimés en sont totalement dépourvus, les objets palpables de la création sont encore divisés et distingués en corps organiques et inorganiques. Les objets inanimés ou inorganiques furent créés dans les trois premiers jours, et les animés ou organiques le furent pendant les trois

derniers. Or, les objets animés ne sont strictement que des habitants des lieux de leurs résidences respectives, et se nourrissent principalement et essentiellement des parties constituantes des substances organiques décomposées, digérées et assimilées. En effet, la physique et la physiologie nous enseignent que rien, dans la création, excepté l'eau, l'air atmosphérique et quelques gaz dérivatifs, ne sauraient contribuer à la nourriture ni à la subsistance d'aucun être vivant quelconque, que seulement les diverses substances, simples ou composées, solides, liquides ou aëriiformes, qui résultent de la décomposition chimique ou digestive des différents objets organiques; et la terre, ni rien de tout ce qui entre dans sa composition physique ou géologique, n'étant ni animée ni organique, ni conséquemment nutritive, ne saurait contribuer, en aucune manière, à la nourriture ni des arbres, ni des plantes, ni d'aucun être vivant quelconque. Ainsi, parlant physiquement, la terre ne contient donc pas un suc nutritif particulier propre à nourrir et substanter chaque espèce d'arbres et de plantes.

2°. L'histoire et la géologie nous apprennent que la terre a été créée dans les deux premiers jours; que, comme tous les autres objets de la création, elle a dû l'avoir été, dès l'instant, dans une condition parfaite; et que, considérée dans son état primitif, c'est-à-dire immédiatement après avoir été créée, elle consistait, comme aujourd'hui, d'un amas confus d'objets inorganiques de toutes sortes, ne pouvant, conséquemment, contribuer à la nourriture d'aucun être vivant quelconque, et n'étant propre qu'à servir d'habitation commune aux différents objets animés, tels que l'homme, les animaux, les arbres, les plantes, &c. &c. qui n'avaient pas encore reçu leur existence; et que ce n'est qu'après que la décomposition ou putréfaction de ces divers objets organiques a eu commencé et donné différents produits nutritifs qui en sont résultés, que la terre, qui les reçoit dans ces occasions, a pu devenir enfin propre à servir tout à la fois de demeure et de réservoir alimentaire aux arbres et aux plantes; car lorsqu'au troisième jour de la création, Dieu sépara les eaux d'avec la terre, et tira les arbres et les plantes, ceux-ci n'avaient pas besoin d'un suc particulier de la terre pour subsister, se maintenir et croître, puisqu'ils furent créés dans un état de végétation parfaite; que trois jours après, ils devaient donner leurs fruits à l'homme, aux animaux, &c. pour leur servir de nourriture; et que l'eau, l'air, la lumière et le calorique, qui en sont les stimulants et les principaux supports, étaient déjà créés.

3°. L'analogie et la physiologie végétale nous enseignent encore que les arbres et les plantes, comme les animaux, ne sont strictement que des habitants de la terre, tous doués d'un pouvoir intérieur altérant et assimilateur, qui les met en état de s'approprier à chacun les aliments qui lui

conviennent, sans cependant posséder celui de locomotion, ce qui les distingue plus particulièrement des autres êtres vivant sur la terre, qui ne leur sert simplement à tous que comme un lieu commun de leur résidence. Mais comme les animaux ne se nourrissent pas d'un suc particulier de la terre, mais bien des divers aliments convenables qui résultent de la décomposition, de la digestion et de l'assimilation des corps organiques devenus inanimés; de même les arbres et les plantes, au moyen de leur pouvoir absorbant, digestif et assimilateur, se nourrissent exclusivement des substances nutritives, simples ou composées, qui leur sont propres, et qui résultent de la décomposition chimique de leur feuillage, ou de quelques uns d'entr'eux, en forme de fumier, de putréfaction ou autrement; ou, mais bien plus rarement, de quelques autres êtres organiques qui, ayant perdu la vie, sont plus ou moins immédiatement exposés à l'influence des éléments actifs, et des principes de la chimie, qui en opèrent la décomposition en faveur des vivants. De sorte que la terre, loin de contenir en elle un suc nutritif particulier et convenable à chaque espèce d'arbres et de plantes, leur sert simplement de lieu commun d'habitation, ou tout ou plus, de récipient ou de réservoir des diverses substances nutritives, que la décomposition chimique des corps organiques y dépose journallement.

4°. La physique et la chimie nous assurent de plus que Dieu, en créant les divers objets de la nature, les a tous doués chacun de certaines propriétés qui lui sont propres; les a exposés à l'influence de certaines causes physiques et accidentelles, et les a soumis chacun à des lois spécifiques, respectives et collectives, dont les unes ont rapport exclusivement aux objets animés, et les autres aux êtres inanimés. Les premiers ont tous chacun son tempérament, sa forme, son penchant, sa conformité, son appétit, sa susceptibilité et son caractère particulier qui les distingue des autres; et c'est précisément pour ces raisons-là-mêmes qu'il est naturel aux arbres et aux plantes, comme aux animaux, de se nourrir, préférablement et essentiellement, les uns de certaines substances et les autres de certaines autres, d'une nature et d'une propriété toute différente, mais d'une qualité convenable et congéniale à l'appétit particulier et à l'accroissement de chaque espèce. D'où vient que certaines plantes absorbent, et s'assimilent avec avidité, certains ingrédients nutritifs que leur portent, à travers le sol où elles croissent, l'eau et l'air, avec d'autres qu'elles rejettent, parce qu'ils ne leur conviennent pas, mais qui y demeurent généralement pour servir de nourriture à d'autres plantes d'une nature hétérogène et d'un appétit différent, qui y sont semées subséquemment; ce qui, cependant, ne saurait prouver l'existence d'aucun suc particulier dans la terre. Tous ces faits physiques sont incontestables, rendent réversibles les arguments de Mr.

Guillet, et tournent avantageusement en notre faveur tout ce qu'il a avancé au support de sa doctrine favorise.

5°. Pour les objets inanimés, outre quelques propriétés purement physiques, telles que la couleur, la gravité spécifique, le goût, l'odeur, &c. &c. ils sont principalement reconnus par le nombre et la proportion, toujours exacte et définie, de leurs substances constituantes. Or si la terre, comme les corps inorganiques, contient un ingrédient qui lui est particulier comme un de ses constituants, la chimie nous assure qu'elle le contient en tout temps, également dans toutes ses parties intégrantes, et dans une proportion toujours exacte et définie. Mais ce n'est nullement le cas par rapport à la terre; et si parfois elle contient une substance particulière, ce n'est que par endroit, d'une manière accessoire, et toujours dans une proportion différente, étant l'effet de l'art ou de l'accident, ou de l'opération spontanée et naturelle de certaines lois physiques; ce qui avec tout ce qui précède, ne saurait le moins nous justifier dans l'assertion trop gratuite que la terre contient un suc particulier convenable à chaque espèce de plantes; mais bien au contraire, nous prouve et démontre, à l'évidence, que, considérée dans son état primitif, comme elle doit l'être, pour en juger sainement, elle est une substance absolument inerte qui ne possède rien de particulier comme corps physique individuel, consistant d'un amas confus de substances inorganiques de toutes sortes, et ne contenant de nourriture, propre aux arbres et aux plantes, que ce que l'art, l'accident ou quelques opérations chimiques lui ont fourni, par temps, par endroit, d'une manière inexacte et très irrégulière, et subséquemment à la création et à la décomposition des êtres organisés.

6°. Mais pour prouver encore plus démonstrativement combien est fautive la doctrine de Mr. Guillet touchant son suc nutritif particulier de la terre, il suffit de faire mention d'un fait expérimental rapporté par lui-même dans son système d'agriculture; un naturaliste remplit une boîte de terre, et y serra un gland, après avoir pesé la terre qu'il avait fait sécher autour; il pesa de même l'eau des arrosements; le gland germa, le chêne crut considérablement, et au bout de quelques années, il arracha le chêne, et fit sécher de nouveau la terre et la pesa; elle n'avait rien perdu de sa pesanteur; il pesa aussi le chêne, qui se trouva peser plus que la terre où il l'avait semé!

Or, on ne saurait nier à un suc nutritif particulier les propriétés qualificatives de la matière, et si la terre en contient un propre à nourrir chaque espèce de plantes, toute et chaque substance matérielle ayant son poids naturel ou sa gravité spécifique, il s'ensuit, relativement, qu'une portion donnée de terre doit nécessairement avoir éprouvé une diminution

dans son volume et dans sa pesanteur spécifique, d'autant plus grande, que les plantes qui y croissent ont absorbé, et converti en leur propre substance, une quantité plus considérable de ce suc nutritif et nécessaire à leur subsistance. Mais le fait expérimental, rapporté ici, prouve tout le contraire de ce qui devrait naturellement arriver, dans le cas supposé que la terre contiendrait ce suc particulier; la portion donnée conserve sa pesanteur spécifique, et le chêne en acquiert une qui la surpasse encore!

Donc la terre où cet arbre croissait ne lui fournissait aucun suc particulier propre à faciliter et maintenir son accroissement, mais lui servait simplement de couche et de réservoir des aliments d'autres sources dont il se nourrissait. Ceci est un corollaire puissant qui coule naturellement de source, et on s'épuiserait en vain à raisonner et à produire des arguments pour produire une seule preuve plus concluante.

Mais si le célèbre chevalier Newton avait été aussi bon chimiste que mathématicien, il n'aurait pas conclu que l'eau seule avait exclusivement nourri le chêne en question, et s'était convertie en sa substance, ce dont nous prouverons le contraire subséquemment dans nos observations. Mais, dans la supposition que cela aurait pu être le cas, ce n'est d'aucun secours à l'assertion de Mr. Guillet; car on peut lui répliquer que si cela a pu l'être dans un, ce peut l'être dans tous les cas, et ce, indépendamment d'aucun suc nutritif particulier de la terre.

De cette croyance en cette doctrine, que la terre contient un suc nutritif particulier, peut venir souvent la négligence de nos cultivateurs, d'améliorer le sol de leurs terres, par les engrais qu'ils devraient y répandre soigneusement dans une proportion bien conditionnée, afin de suppléer, par l'art, à ce que la terre n'a pas reçu de la nature, pratique dont le défaut cause plus de retardement et plus de torts réels à l'agriculteur, que toutes les rigueurs et les injures du temps, que tous les dégâts des tempête et de la vermine.

Ainsi, donc, puisque l'histoire et la géologie, l'analogie et la physiologie, la physique et la chimie viennent si avantageusement à notre appui, et concourent si puissamment ensemble à la preuve pleinement démontrée que la terre ne contient pas, naturellement par elle-même, un suc nutritif particulier propre à nourrir chaque espèce de plantes, laissant les principes et les faits prendre la place de cette hypothèse bâtie à la lueur fautive de quelques simples apparences, nous devons péremptoirement conclure, en somme totale, qu'elle est inutile, contre l'intérêt, et physiquement insoutenable, et qu'il faut, conséquemment, la détacher du

cannevas des choses utiles et fondées, et la laisser tomber, se confondre et se perdre dans le cahos obscur des vaines spéculations.

[1] Ce que Mr. Meilleur regrette de ne pas voir, M. Guillet l'a fait dans une espèce d'Introduction, que nous avons jugé à propos d'omettre, pour en venir de suite à quelque chose de plus nouveau et d'une utilité plus immédiate.

VERS.

O moment solennel! ce peuple prosterné,
Ce temple dont la mousse à couvert les portiques.
Ses vieux murs, son jour sombre, et ses vitraux gothiques,
Cette lampe d'airain, qui, dans l'antiquité,
Symbole du soleil et de l'éternité,
Luit devant le Très-haut, jour et nuit suspendue;
La majesté d'un Dieu parmi nous descendue,
Cet orgue qui se tait, ce silence pieux,
L'invisible union de la terre et des cieux,
Tout enflamme, aggrandit, émeut l'homme sensible;
Il croit avoir franchi ce monde inaccessible,
Où, sur des harpes d'or, l'immortel séraphim
Aux pieds de Jéhovah chante l'hymne sans fin.
C'est alors que sans peine un Dieu se fait entendre;
Il se cache aux savans, se révèle au cœur tendre.

DE FONTANES.

*Instans grande! sacris præsentia numinis aris!
Plebs prostrata, vetus templum, viridantia musco
Atria, prisca obscuratis specularia vitris,
Ante Deum suspensa, diu noctuque refulgens,
Solis et æterni ævi symbolum, ahenea lampas,
Organa quæ cessant resonare, silentium id altum,
Transcendens oculos cum cœlis unio terræ,
Exaltant hominem, inflammant, hæc cuncta moventque,
Credid inaccessi sese penetravisse intima mundi,
Immortalis ubi seraphim hymnum fine carentem
Concinît, auratis citharis, Jehovæ ante tribunal:
Numinis auditur tunc vox ignota superbis.*

Un Canadien.

Je songeais cette nuit que de mal consumé,
Côte à côte d'un pauvre on m'avait inhumé,
Et ne pouvant souffrir ce fâcheux voisinage,
En mort de qualité je lui tins ce langage:
Retire-toi, coquin, va pourrir loin d'ici;
Il ne t'appartient pas de m'approcher ainsi.
Coquin? ce me dit-il, d'une arrogance extrême,
Va chercher tes coquins, ailleurs, coquin toi-même:
Ici tous sont égaux, je ne te dois plus rien;
Je suis sur mon fumier, comme toi sur le tien.

PATRIX.

*Morbo consumptum, hâc per somnia nocte putabam,
Juxtâ mendici, tumulatum me esse, sepulchrum;
Clarus avis, vicinia ut ægrè inhonora ferebam!
Hinc apage, ô nebulo, clamabam, alibique putresce;
Non tibi concessum jure est mihi tam esse propinquum,
O Nebulo?... hic dixit; nebulones quære aliò, ipse es:
Hic sumus æquales; nihil hîc tibi debeo: fimo
Hic requiesco meo, fimo tuo ut ipse quiescis.*

Un Canadien.



JUGEMENS INGENIEUX.

Charles, duc de Calabre ayant condamné un gentilhomme à donner cent florins d'or à une fille, qui prétendait n'avoir cédé qu'à la violence, lui commanda de suivre cette fille chargée de cette somme, et de faire semblant de vouloir la lui oter. Elle se défendit si bien qu'il n'en put venir à bout. Le duc la fit venir, et lui dit: Vous n'auriez pas perdu votre honneur, si vous aviez pris autant de soin de le défendre. Rendez les deux tiers de la somme, et n'y retournez plus.

Un riche banquier de la ville de Naples se sentant près de sa fin, donna son fils unique aux religieux d'un certain couvent, pour l'élever et le recevoir ensuite dans leur ordre, leur laissant tout son bien, qui était de cent mille ducats, mais il stipula que si son fils voulait prendre un autre état de vie, ils lui donneraient ce qu'ils voudraient. Ce fils, devenu majeur, ne put s'accorder de l'état ecclésiastique, et réclama le bien de son père. Les religieux n'ayant voulu lui donner que dix mille ducats, il s'en plaignit au duc d'OSSONNE, vice-roi de Naples. Les pères alléguèrent les termes précis du testament. Là-dessus, le duc prononça en ces mots: Il est juste, mes pères que le testament soit exécuté; il ordonne que vous donniez au fils *ce que vous voudrez*; des cent mille ducats que le père vous a laissés, vous en voulez quatre-vingt-dix mille; c'est donc cette somme là qu'il faut donner au fils.



ANECDOTES ET BONS-MOTS.

SALOMON disait d'une belle femme sans esprit: c'est un corps sans âme.

On demandait à THALES, fameux philosophe de Millet, ce qu'il y avait de plus difficile pour l'homme: C'est, répondit-il, de se connaître lui-même.

Un ancien orateur grec, se voyant applaudi par la multitude, dit: Me serait-il échappé quelque sottise?

ANTHISTE conseillait aux Athéniens d'employer au labourage les ânes aussi bien que les chevaux; comme ils lui dirent que ces premiers animaux n'y étaient pas propres, il leur répondit: Eh! qu'importe? vous avez bien élu des chefs incapables de vous gouverner.

On a dit que les courtisans de TERENCE parlent avec plus de retenue que les honnêtes femmes de PLAUTE.

Un jeune homme dit, tout triste, à FLORUS, que depuis trois jours, il cherchait un exorde pour un discours, et qu'il ne pouvait rien trouver qui le satisfît. Ne serait-ce pas, lui répartit Florus en riant, que vous voudriez faire mieux que vous ne pouvez?

Quelqu'un demandait à un ancien Romain s'il n'avait point de défauts: Vous l'apprendrez de mon voisin, répondit-il.

MARC-AURELE étant à l'article de la mort, s'aperçut que ses amis fondaient en larmes: pourquoi pleurez-vous, leur dit-il, sur moi seul? Que ne pleurez-vous sur tout le genre-humain, qui est réduit à la même misère?

On dit à LOUIS XI, qu'un gentilhomme qu'il connaissait, avait une bibliothèque très considérable: il ressemble, répondit le prince, à un bossu qui porte sa bosse derrière le dos, sans qu'il la voie jamais.

HENRI IV fut harangué par un maire, qui s'arrêta tout court: la mémoire lui manquant, il répétait toujours: Sire, la joie que nous éprouvons est si grande... que vous ne pouvez l'exprimer, ajouta le monarque.

LOUIS XIV dit à la mort de la reine son épouse: C'est le premier chagrin qu'elle m'a donné.

Le P. de LA FERTÉ, jésuite, parlant du temps que les femmes employaient à leur toilette, dit qu'elles consacrent la moitié du jour pour se mettre en état de perdre l'autre.

Un commissaire d'armée, dont l'esprit était très borne manda à M. de LOUVOIS, qu'un capitaine, qu'il lui nomma, était sorcier. Le ministre lui écrivit: Si ce capitaine est sorcier, vous ne l'êtes pas.

Un premier président demandait à M. LANGLOIS pourquoi il ne se chargeait plus que de méchantes causes, étant si bon avocat: C'est, lui répondit M. Langlois, que j'en ai tant perdu de bonnes, et tant gagné de mauvaises, que je ne sais plus lesquelles prendre.

FONTENELLE disait plaisamment que c'était par bêtise que le bon homme, l'inimitable LAFONTAINE, préférait les fables des anciens aux siennes.

Une homme voulant railler une femme qui chassait plusieurs ânes devant elle, lui cria: Adieu, la mère aux ânes; elle lui répondit sur le champ: Adieu, mon fils.

Au commencement de la célèbre campagne d'Italie, on conseillait à BONAPARTE d'attendre d'autres munitions: Vainqueurs, dit-il, nous n'en avons pas besoin; vaincus, nous en aurons trop.



ACADEMIE DES SCIENCES.

Ossemens de palæotheriums découverts dans une couche de calcaire grossier près de Paris.

M. CORDIER communique à l'Académie un fait relatif à la théorie des terrains des environs de Paris.

Cet académicien, averti par M. ROBERT, que des ossements de mammifères venaient d'être découverts dans des couches appartenant à la formation du calcaire grossier, s'est transporté sur les lieux, où ce jeune géologue en avait reconnu l'existence. C'est une carrière de Nanterre, connue sous le nom de *carrière des moulins*, la troisième de celles qu'on rencontre en arrivant à Nanterre par la route de Paris: elle est exploitée par M. NEROT, qui en est le propriétaire. La couche ossifère est située cinq mètres et demi au-dessus du sol; elle est épaisse de quatre à cinq décimètres. Rien n'est si facile que de l'examiner, puisque la caverne est exploitée à ciel ouvert. Les ossements sont tellement friables, et d'ailleurs si fortement encaissés dans leur gangue, qu'il est presque impossible de les en détacher sans les briser. Des échantillons de la roche ont été mis sous les yeux de M. G. CUVIER, qui a reconnu les os pour appartenir à une grande espèce de *palæotherium*. Il paraît que la quantité des ossements est très considérable; la couche ossifère s'étend déjà sur une longueur de plus de vingt mètres, et rien n'annonce qu'on soit près de l'avoir épuisée.

Des faits qu'il vient de communiquer à l'Académie, M. Cordier conclut:

1°. Que les mammifères appartenant à des espèces perdues, dont on a trouvé tant de débris dans la formation gypseuse des environs de Paris, et dont on a reconnu quelques ossements dans une formation de grès quartzeux qui est intercalée entre la formation du calcaire siliceux et celle du calcaire grossier, descendent, en outre, dans le calcaire grossier lui-même;

2°. Que, par conséquent, ces animaux ont vécu non loin du bassin de Paris, à une époque plus ancienne qu'on ne le croyait;

3°. Enfin, que les circonstances qui ont fait varier d'une manière si remarquable et la nature minéralogique des différentes formations qui composent le bassin de Paris, et la nature des mollusques dont ces formations renferment des débris, n'exerçaient vraisemblablement aucune action notable sur les surfaces continentales qui entouraient ce bassin, puisque les palæotheriums et les autres mammifères appartenant à des genres semblables continuaient à s'y propager sans modification, pendant que les formations du bassin changeaient de la manière la plus notable.



INVENTIONS.

On a montré à Keighley, en Angleterre, un gig, tiré par un *cheval automate* de bois, et qui, d'après calcul, fait un mille en six minutes, avec la charge de trois hommes. L'inventeur est Isaac BROWN, d'East Marton, près de Keighley. Cette pièce extraordinaire de mécanisme peut être menée dans tous les sens en tirant un simple cordeau attaché à la bouche du cheval, et tire sa force des jambes de derrière qui se lèvent de la même manière que celle d'un cheval au grand trot. Elle est faite de manière à ce que le poids qu'elle porte ajoute à sa force.

Une lettre de Vienne mande, qu'un Français maintenant résidant en cette ville, a réellement mené à perfection l'art depuis longtemps désiré de voler dans l'air. On dit que dans son dernier essai, il a monté jusqu'à la hauteur de plus de neuf cents pieds, et que rendu à cette élévation il a fait horizontalement une grande distance avec la plus grande facilité.



DERNIERES NOUVELLES.

A l'instant même où nous allions mettre sous presse, le rédacteur du *Mercantile Advertiser* a eu la bonté de nous communiquer un extrait du *London Atlas* du 27 septembre, qu'il vient de recevoir par le bâtiment *Mary Lord*.

Il résulte de cet extrait que le *London Atlas* a reçu le 26 un exprès de Berlin qui lui a apporté la nouvelle de la CONCLUSION DE LA PAIX ENTRE LA RUSSIE ET LA TURQUIE.

Les conditions de ce traité seraient, s'il faut en croire ce journal, une preuve pour le monde entier de la modération de l'empereur Nicolas. Elles auraient pour base le traité d'Ackermann et porteraient indemnité au bénéfice de la Russie pour les dépenses de la guerre.

Aussitôt après la signature de ce traité, le Sultan aurait mis en liberté tous les prisonniers russes.

Suivant le même journal, on aurait découvert à Constantinople une conspiration contre le pouvoir et la vie du Sultan; 500 anciens janissaires auraient été punis de mort.

Le *London Atlas* puise dans les journaux qu'il a reçus par la voie de Berlin, les articles suivants:

Les ambassadeurs français et anglais et le général Muffling se sont concertés sur les moyens de prévenir les calamités dont la présence de l'armée devant Constantinople menaçait cette capitale. Le 24 août de grand matin, ils eurent avec le Reis-Effendi une conférence qui eut pour résultat la nomination de plénipotentiaires revêtus de pleins pouvoirs pour traiter de l'indemnité pour les dépenses de la guerre. M. de Ruster, secrétaire particulier du général Muffling, reçut la mission d'accompagner les plénipotentiaires turcs au quartier général du comte Diebitsch. Il était porteur de représentations signées en commun par les ambassadeurs, adressées au général russe, dans lesquelles ces ambassadeurs se portaient forts des dispositions pacifiques du Sultan, et insistaient sur la nécessité d'une suspension d'armes immédiate.

Les plénipotentiaires et M. de Ruster arrivèrent à Andrinople le 27 août, et le 29 le général Diebitsch donna des ordres pour que les hostilités cessassent sur toute la ligne des opérations des Russes. On a depuis rapporté que le Sultan désirait, si vivement la conclusion de l'armistice, qu'il en avait abandonné les conditions à l'empereur de Russie, et le délai de la publication de cet armistice est attribué à ce qu'il a été envoyé à St. Petersbourg pour y être ratifié. Suivant d'autres nouvelles en contradiction avec celles-ci, le général Diebitsch aurait quitté Andrinople le 28 pour se porter sur la capitale de la Turquie. Un journal de Francfort du 20 septembre annonce, sur la foi d'une lettre de Vienne en date du 15, que l'armistice a été conclu le 29 août au camp du général russe devant Constantinople. Il est à

remarquer que la Gazette d'Etat de la Prusse, du 19 septembre, garde le plus profond silence sur tous ces détails.

Les journaux de Hambourg donnent aux préliminaires de la paix les conditions suivantes, qu'il ne faut cependant regarder que comme de pures suppositions:—La Moldavie, la Valachie et la Bulgarie seraient placées sous la suzeraineté et la protection de la Russie. L'émancipation sans restriction de la Grèce serait reconnue, et les limites de ce territoire seraient portées plus loin. Plusieurs forteresses sur la mer Noire dont le général Diebistch s'est rendu maître, seraient cédées à la Russie. La liberté de la navigation entre la mer Noire et la Méditerranée serait assurée par la démolition de plusieurs forteresses du Bosphore. Plusieurs millions de roubles seraient payés à la Russie à titre d'indemnité pour les dépenses de la guerre; et comme le Sultan se déclare hors d'état de les payer actuellement, il accorderait des sûretés pour le paiement ultérieur.

Les forces qui étaient sous les ordres immédiats du général Diebistch se montaient, dit-on à 80 mille hommes.

Ces nouvelles, dit le *London Atlas*, en parlant de la paix conclue entre la Russie et la Turquie, ne sont publiées que dans nos colonnes, et n'ont pas encore été communiquées au gouvernement ni officiellement, ni d'aucune autre manière.

Courrier des Etats-Unis.

GRECE.—Une lettre datée d'Argos, le 15 Août, dit que le général Church a envoyé sa démission à l'Assemblée Nationale de la Grèce. La lettre se termine ainsi:—“Quant à moi, je souscris avec le plus grand respect pour la nation grecque, à la déclaration que le système actuel du gouvernement établi en Grèce ne s'accorde pas avec mes opinions et ma conscience, et je remets conséquemment aux représentans de la nation, assemblés en congrès à Argos, la charge de généralissime, que j'ai reçue du congrès national assemblé à Trazée en 1827.”

Le congrès national a terminé ses labours; les actes des deux assemblées précédentes ont été confirmés. Le congrès a unanimement exprimé sa profonde reconnaissance et son entière approbation de la conduite généreuse et des sages mesures du comte Capo d'Istria. Le Panhellenium s'appellera à l'avenir le Sénat (*Yerossia*), et se composera de vingt-un membres choisis sur une liste de soixante-trois, dont six seront nommés par le président. Le

général français Trézel, chef de l'état major, a été, dit-on, nommé commandant des troupes réglées de la Grèce.

PORTUGAL.—Des lettres de Lisbonne, du 6 Septembre, disent que la nouvelle de la défaite des Miguélistes à Tercère, avait été reçue dans cette capitale, et y avait causé beaucoup de joie parmi les constitutionnels, qui ne faisaient aucune difficulté d'exprimer ouvertement leurs opinions dans les rues, et de se féliciter les uns les autres en présence des patrouilles.

Les volontaires de Brague s'étaient soulevés contre le gouverneur de la province de Minho, Don Alvaro de Casto, et la cavalerie d'Oporto avait reçu ordre d'aller à son secours.

FRANCE.—On assure, dit le *Messenger des Chambres* du 18 Septembre, que des ordres sont donnés pour que tous les régimens Suisses au service de France soient réunis le 28 de ce mois dans Paris. Ils composeront à eux seuls toute la garnison de la capitale, et les régimens de la garde royale seront tous répartis autour de Paris, dans un rayon peu étendu.

Malgré la mauvaise opinion que nous avons des ministres, dit le *Journal du Commerce* du même jour, nous répugnons à croire à une pareille mesure.



PETITE CHRONIQUE CANADIENNE.

C'est avec plaisir que nous publions l'annonce de M. le protonotaire Perrault, à l'égard de sa nouvelle école: ce monsieur est ami de l'éducation jusqu'à l'enthousiasme. La maison d'école ne peut avoir coûté guère moins de 400 louis, et il l'a bâtie à ses propres frais. Ce n'est pas le premier sacrifice que M. Perrault a fait pour l'éducation; il a publié un ouvrage élémentaire sur l'éducation et il en a écrit plusieurs autres; il a souscrit libéralement aux écoles de charité, auxquelles il a souvent présidé activement; il a proposé à l'assemblée des bills d'éducation, et il l'a fait faire par d'autres. Quelque différence d'opinion qu'il puisse exister sur les divers systèmes d'enseignement, de pareils efforts sont des plus méritoires, et placent M. Perrault au nombre des bienfaiteurs de cette ville. *Gaz. de Québec.*

Les habitans catholiques de Bytown et des environs, (la plupart émigrés d'Irlande), ayant formé le louable projet de bâtir une église et une maison d'école, ont fait, dans les gazettes, un appel à la bienveillance et à la générosité des habitans du Bas-Canada, et surtout de ceux de leur religion. —Messire PHELAN, et Messire McMAHON ont bien voulu se charger de recevoir les souscriptions, le premier à Montréal, et le second, à Québec, L'élection d'un membre pour le comté d'York, dû commencer à Vaudreuil, le 29 du mois dernier.



RÉGISTRE PROVINCIAL.

Mariés: A Boucherville, le 14 du mois dernier, par Messire GIROUARD, Mr. A. E. BARDY, N. P. de St. Jacques, à Dlle Marie Éléonord BOUGRET dite DUFORT;

A St. Mathias, le 20, par Messire CONSIGNY, Mr. Édouard LOUPRETTE, à Dlle Marie-Anne TALHAM, fille de feu le Dr. TALHAM, de Chambly;

A Vaudreuil, le 23, par le Révérend William ABBOTT, l'honorable Norman Fitzgerald UNIACKE, un des Juges de la Cour du Banc du Roi pour le District de Montréal, à Dlle Sophie DELESDERNIER, de la susdite paroisse.

Décédés: Au Château Richer, District de Québec, le 10 du mois dernier, Mr. Jean MATHIEU, âgé de 79 ans;

A Québec, le 19, Mr. LINDSAY SIMS, chirurgien;

Aux Cèdres, le 21, Dlle. FLORA MATHISON, âgée de 21 ans.

TRANSCRIBER NOTES

Printer errors have been corrected. Where multiple spellings occur, majority use has been employed.

Mis-spelled words and punctuation have been maintained except where obvious printer errors occur.

[The end of *La Bibliothèque Canadienne, Tome IX, Numero 9, Novembre 1829*. edited by Michel Bibaud]